

Les assemblées protestantes de 1683 au Chambon et à Saint Voy.

Ces assemblées font suite à la destruction des Temples. L'arrêt signifiant leur destruction a été pris par l'Intendant du Languedoc Daguesseau au début de l'année 1679 et il a eu une exécution immédiate on verra pourquoi. Dès l'année suivante certains protestants du plateau font le long chemin jusqu'au Temple du Cheylard ou à celui d'Annonay pour se marier ou faire baptiser leurs enfants comme le montrent les registres.

Les documents :

Les documents du 17^{ème} siècle apportent des renseignements précieux. Le propre de l'historien n'est pas de répéter une histoire figée, sorte de « tradition orale » plus ou moins heureuse et un peu « arrangée » mais d'essayer de faire progresser notre connaissance historique par la consultation et l'analyse de nouveaux « témoins ». Pour ce faire j'ai photocopiés intégralement ces documents il y a quelques années aux Archives Nationales où ils se trouvent dans le fonds de la série PP dite des protestants.

Le premier est le projet général et concerté de 1683 des églises du Vivarais visant à organiser des assemblées dans les lieux où les Temples ont été détruits, comme Saint Voy et Le Chambon en Velay. Le protestantisme en Velay étant très réduit, il est rattaché au Vivarais auquel il appartient de par ses liens historiques. Le second décrit en détail les assemblées tenues à St Voy et au Chambon. Je dis en détail parce que la relation de plusieurs pages qui a été envoyée aux autorités, à l'Intendant du Languedoc Daguesseau avec copie en haut lieu (celle qui est aux Archives Nationales) a été réalisée par un « espion » dont le nom est communiqué dans le document. Informateur qui profite de ses activités « commerciales », de ses bonnes relations avec des membres du milieu protestant local pour intégrer les deux assemblées du Chambon puis de Saint Voy, en faire un récit circonstancié...et un peu orienté.

Le troisième est un mémoire adressé au roi conseillant des sanctions possibles suite à la « désobéissance » des protestants de Saint Voy et Chambon qui s'assemblent dans les prés. Ils se suivent chronologiquement parlant (juin, juillet, septembre). Je ne vais présenter ici que les deux premiers .

le « *Projet particulier pour les églises du Vivarais* » de juin 1683:

Depuis la destruction de leurs Temples, les protestants continuent à s'assembler, à ouïr les prêches de leurs pasteurs en plein air. Ils le font de 1679 à 1683 sur les ruines des Temples mais de manière non coordonnée. Ceci a donné lieu à une première condamnation royale.

En 1683 un projet concerté des églises du Vivarais voit le jour, il prévoit que toutes les églises protestantes du Vivarais « interdites » s'assembleront le 18 juillet 1683 pour « *precher la parole de Dieu, chanter ses louanges et faire toutes les autres fonctions du sacré ministère* ». L'article 3 explique qu'il ne s'agit pas de « *s'assembler sur les masures* », (les ruines des Temples) car il ne faut pas provoquer les autorités. Le même article précise que « *les assemblées se feront modestement et sans fanfare et surtout on avertira les peuples de n'y porter aucuns fusils* ». On peut voir combien on se montre respectueux, à l'extrême presque, de l'autorité royale, laquelle n'envisage pourtant que la répression et l'interdiction comme seul remède à appliquer à la foi protestante.

Ce projet comprend 14 articles, il permet de connaître l'état d'esprit des autorités religieuses protestantes. On y trouve pas d'appel à la violence, au contraire l'article 7 précise: « *Les Ministres dans leurs prédications s'attacheront surtout à exhorter les peuples à la persévérance dans la Religion et les prépareront à souffrir genereusement le martire s'ils y sont apelez* ». Il s'agit d'un combat pacifique pour la liberté de conscience, pouvant aller jusqu'au sacrifice de sa vie. L'article 14 en forme de conclusion ne laisse planer aucun doute: « *On fera connaître aux catholiques que l'intention des Eglises n'est autre que de **recouvrer la liberté de conscience** que le Clergé leur a injustement ostée pour en jouir de la même manière que nous faisons lors du décès du feu Roy de glorieuse mémoire avec déclaration que **nous sommes prests à tout souffrir** pour une cause si juste* ».

S'ensuit la liste des églises interdites où l'on doit prêcher ce 18 juillet 1683 et en premier apparaissent les noms de St Voy et du Chambon, le texte ajoute « *qui furent condamnées avec grande précipitation au commencement de l'année 1679* ». Et le texte explique que cette précipitation fut voulue en ce temps d'hiver pour ne pas donner le temps à ces deux églises de faire valoir leurs droits, églises « *qui étaient des mieux fondées puisqu'elles avaient une ordonnance des premiers commissaires de l'an 1601* » et pour Saint Voy un fondement plus ancien encore, celui de l'Edit royal d'Amboise de 1563! Notons qu'il n'est pas parlé dans ce passage d'une « *émotion populaire* » au Chambon ou de l' « *accueil d'un relaps* » à Saint Voy, prétextes sans doute fabriqués et répandus après coup pour tenter d'expliquer « légalement » une destruction qui aurait pu sans cela paraître un peu « abrupte ».

-- la relation des assemblées du 18 juillet 1683 : C'est le rapport Montaignac.

L'intendant du Languedoc désire être informé sur l'état d'esprit des protestants de la contrée, c'est sans doute le curé de Tence qui a envoyé cet « espion » pour prendre le pouls de la population et connaître la teneur du prêche du ministre.. Les protestants vont-ils prêcher la révolte, prendre les armes? Ce qui est la peur (ou le secret désir?) d'un roi qui entend bien briller sans peine aux yeux de l'Europe dans le rétablissement de l'unité religieuse de son royaume. Bien qu'ils soient sans chefs, sans argent, sans moyens, on sait que les protestants remuent, accablés depuis 20 ans par des mesures coercitives et d'autant plus depuis la destruction de leurs temples. Car il faut faire une distinction entre les décisions pacifiques des églises, des autorités religieuses et le comportement du peuple. Celui-ci conduit par quelques meneurs peut réagir violemment. Le 20 avril de cette année 1683 un détachement de fusiliers venus de Tence a tenté de s'emparer d'un nommé Molle du Chambon retranché dans sa maison. Celui-ci s'est tellement bien défendu que deux soldats ont été tués et l'arrestation n'a pas eu lieu. Molle est le chef local d'une résistance armée qui inquiète en haut lieu. Selon d'autres sources il semble qu'il ne soit plus suivi à cette date par la population, le comportement des protestants du Chambon est paisible en ce mois de juillet. Le rapport commence par une explication sur la façon dont le nommé Montaignac, pourtant catholique, s'approche. Il use d'un subterfuge assez simple, disant vouloir « *parler au nommé Ysaac du Monteillet muletier auquel il voulait donner des commissions pour faire conduire des marchandises du Puy à Annonay, mais qu'étant catholique (il avoue sans difficulté son appartenance religieuse et notez qu'il n'est pas mis en pièces !) et sachant qu'on allait faire le prêche il n'osoit approcher de crainte qu'on ne le maltraitat a quoy luy fust répondu qu'il n'avoit rien à craindre et qu'il pourroit avancer facilement.* ». La première partie de cet extrait illustre le caractère paisible de l'assemblée, on est même surpris de la facilité avec laquelle le catholique Montaignac (ou Montaignon) s'approche et intègre le groupe, jusqu'à se placer à seulement dix mètres du pasteur, les protestants sont très confiants. Cette assemblée n'a rien d'une prise d'armes. Il note un peu plus loin dans son rapport que les protestants s'illusionnent en pensant que « *les deffenses du Roy ne subsistent plus puisque ceux de la Religion avait un arrêt qui les remettait dans la liberté de leur exercice comme auparavant* ». C'est faux évidemment, une rumeur qui court. Les protestants du Chambon sont tout prêts à croire à la bienveillance royale, ils estiment qu'ils disposent à nouveau de la liberté de conscience et de la liberté de s'assembler.

Montaignac continue son rapport : « *s'estant insensiblement et tout doucement avancé parmy la foule d'yceux de la RPR jusqu'à environ 10 pas d'une chaire de bois de hauteur d'environ une toise et demie (à peu près 2 m50) entourée d'un tapis vert et toute semblable à celle qui se voit dans les presches de ceux de la RPR laquelle chaire était dans les prés sur une petite éminence et à l'ombre de quelques arbres (on est le 18 juillet, il fait chaud).*

...Dans laquelle chaire peu de temps après monta un homme étant en robe d'avocat qu'il ouit dire par ceux de l'assemblée estre le ministre Brunier proche Viviers, lequel ministre après avoir fait les prières et chanté des psaumes precha pendant deux heures ou environ et disoit entre autre choses que le temps était venu de rétablir leurs églises et qu'il fallait donner leur vies pour les augmenter et combattre contre les ennemis de leurs dites églises. Ce qu'il répéta plusieurs fois pendant son sermon qu'il finit en exhortant les assistants de se bien unir ensemble pour combattre et soutenir leur religion contre leurs ennemis».

Evidemment notre témoin, sur le prêche de deux heures qui ne l'intéresse pas en lui-même, ne mentionne aucun élément de la prédication religieuse, nous ne savons pas le thème abordé. Il a retenu seulement les paroles qu'il estime « agressives », ou un peu ambiguës, sorties de leur contexte. Donner sa vie pour le rétablissement des églises, c'est plutôt un appel au martyre. Il y a ce terme « combattre » mentionné deux fois mais celui-ci peut s'entendre aussi comme dans ce verset : « *j'ai mené le beau combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi* ». Il s'agit ici d'un combat à mener contre des ennemis au sens spirituel du terme.

Même si le témoin n'a retenu que ce qui pouvait représenter une menace et si son récit est orienté, on sait que les protestants sont divisés sur la conduite à tenir. Là où ils sont forts, la violence n'est pas absente de la revendication. Le mois suivant en Dauphiné, les tensions s'exacerbent, les dragons interviennent, il y a des morts...

Ensuite le témoin s'achemine à Saint Voy où a lieu l'autre assemblée, il y arrive tard (vers midi) et l'assemblée se disperse. Là il interroge simplement les gens qui en partent et qui lui répondent sans crainte, sans animosité particulière. Il décrit ce qu'il voit : « *quantité de personnes tant hommes que femmes, lesdits hommes tous armez d'épées et de pistoletz sortant d'un cimetièrre où il y avait une chaire de ministre parée et toute semblable a celle qu'il avait veu au lieu de Chambon et quantité de bancs et chaises autour et devant icelle , que s'étant enquis de ceux de ladite assemblée qu'il rencontra d'où procédait ycelle il luy fut dit que le ministre Morel venait de faire la prière et le prêche dans ledit lieu, que ledit prétendoient de continuer de faire leurs presches et exercices dans les prés, murmurant et disant que si quelqu'un les en empêchait ils le*

mettrait en pièces ». Les protestants de Saint Voy ne semblent pas au courant d'une quelconque bienveillance royale, au moins ils ne font pas semblant d'y croire et leur attitude semble plus hostile. Comme au Chambon, le rôle du témoin est de rechercher des éléments indiquant qu'il s'agit d'un attroupement à caractère violent. Il en trouve deux: les hommes sont **tous** armés de pistolets et d'épées et certains ont « *murmuré* » que si quelqu'un les empêchait de s'assembler dans les prés ils le **mettraient en pièces**. Evidemment c'est peu mais ce murmure émanant de quelque particulier, qui n'est même pas prononcé publiquement, suffit amplement aux yeux des autorités qui cherchent un prétexte pour faire intervenir la troupe. A Saint Voy, il semble que cette assemblée ait eu lieu non sur l'emplacement du Temple mais sur celui d'un cimetière attenant, symbole fort rappelant l'engagement des aïeux. Aujourd'hui seule la tradition orale donne une idée approximative de ces lieux. Un autre élément recherché, c'est l'identité précise du ministre qui a prêché. Les deux fois l'informateur ne manque pas de recueillir cette information importante, ce n'est pas un hasard. Ils seront condamnés en septembre. Le pasteur Pierre Brunier reviendra prêcher le 29 juillet à Saint-Voy, le 8 août c'est au tour du pasteur Théophile Blanc de Chalancon.

En septembre un mémoire des événements comportant des suggestions de sanctions possibles est adressé au Roi. Son administration décidera des condamnations et de l'envoi des dragons pour occuper et terrifier le pays par des envois aux galères. Aux dragons succèdera l'infanterie, le manteau noir de l'obscurantisme s'étendra pour longtemps sur les paroisses du plateau, même la mort du Roi Soleil n'y changera rien.

Alain Debard

